RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

ONERA
THE FRENCH AEROSPACE LAB

REGLEMENT PARTICULIER DE LA CONSULTATION

Référence de la consultation :
2026MFAL-MARCHE-ACCUEIL-CMA

OBJET DE LA CONSULTATION

Accueil physique et téléphonique du centre ONERA de Modane-Avrieux (73)

DATE LIMITE DE REMISE DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

Mercredi 13 Janvier 2027 à 12h00

ONERA Direction des Achats
29 Avenue de la Division Leclerc – BP72
92322 CHATILLON Cedex

SOMMAIRE

PREAMBULE 3

1 OBJET – DESCRIPTION DE LA PRESTATION ET STRUCTURE 4

1.1 OBJET 4
1.2 FINANCEMENT 4
1.3 STRUCTURE 4
1.4 SURETE DE L'ACCORD-CADRE 4
1.5 DUREE 4

2 MODE DE PASSATION – DEROULEMENT DE LA PROCEDURE 4

2.1 PROCEDURE 4
2.2 ALLOTISSEMENT 5
2.3 VARIANTES ET PRESTATIONS SUPPLEMENTAIRES EVENTUELLES 5
2.4 ECHANGES 5
2.5 MODIFICATIONS DE DETAIL AU DOSSIER DE CONSULTATION 5
2.6 GROUPEMENT D'ENTREPRISES 5
2.7 SOUS-TRAITANCE 6
2.8 MARCHE DE PRESTATIONS SIMILAIRES 6

3 PRESENTATION ET ANALYSE DES CANDIDATURES 6

3.1 PRESENTATION DU DOSSIER DE CANDIDATURE 6
3.2 APPRECIATION DE LA CANDIDATURE 8

4 PRESENTATION ET ANALYSE DES OFFRES 8

4.1 PRESENTATION DE L'OFFRE 8
4.2 ANALYSE ET APPRECIATION DES OFFRES – ATTRIBUTION 10

5 CONDITIONS D'ENVOI ET DE REMISE DES DOSSIERS COMPLETS (CANDIDATURES ET OFFRES) 11

5.1 REMISE DES DOSSIERS 11
5.2 COPIE DE SAUVEGARDE 12

6 SIGNATURE ELECTRONIQUE DES DOCUMENTS 12

PREAMBULE

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) est constitué des pièces suivantes :

N°	Intitulé
PJ1	Le présent document, valant **Règlement Particulier de la Consultation (RPC)**, qui définit les modalités de la consultation, et ses 2 annexes : • La fiche de renseignements fournisseur (annexe 1) • Le décompte informatif des jours ouvrés (annexe 2)
PJ2	**Le projet d'Accord-Cadre** et ses 5 annexes : • L'attestation relative à la lutte contre le travail dissimulé ou illégal (annexe 1) • L'annexe financière (annexe 2) • Les consignes générales sûreté sécurité environnement (annexe 3) • Les périodes de fermeture du centre en sus des jours fériés (annexe 4) • La clause contractuelle de protection du potentiel scientifique et technique de la nation (annexe 5)
PJ3	**Le cahier des clauses techniques particulières** (CCTP) référence « CCTP-2026MFAL-MARCHE-ACCUEIL-CMA » version du 02/09/2026 et son annexe : • La grille de notation (annexe 1)

Ces documents sont la propriété de l'ONERA. Les informations ainsi communiquées ne peuvent être utilisées à d'autres fins que l'élaboration d'une réponse à la présente consultation.

Le DCE peut être téléchargé sur la plateforme des achats de l'État (la PLACE) à l'adresse https://www.marches-publics.gouv.fr, sur le profil acheteur de l'ONERA sous la référence : 2026MFAL-MARCHE-ACCUEIL-CMA.

Remarques concernant le téléchargement via PLACE :
1/ Il est recommandé au candidat de s'identifier lors du téléchargement du dossier sur la plateforme, faute de quoi il ne pourra pas être destinataire des éventuels messages relatifs à la procédure, transmis exclusivement par la PLACE (exemples : modifications du dossier de consultation, réponses aux questions…).
2/ Les courriels envoyés par la plateforme le sont depuis l'adresse électronique nepasrepondre@marches-publics.gouv.fr. Il appartient au candidat de faire le nécessaire pour que les courriels envoyés depuis la PLACE ne soient pas filtrés.

1 OBJET – DESCRIPTION DE LA PRESTATION ET STRUCTURE

1.1 Objet

Le présent règlement particulier définit les modalités de mise en œuvre de la consultation préalable à la passation d'un marché, qui aura pour objet :

L'accueil physique et téléphonique du centre ONERA de Modane-Avrieux (73)

1.2 Financement

Le financement de cette prestation est prévu sur fonds propres de l'ONERA.

1.3 Structure

Le marché concerné est un accord-cadre contenant à la fois une part marché avec des prestations forfaitaires qui s'exécutent dès sa notification et une part avec des prestations donnant lieu à des bons de commande, qui seront émis au fur et à mesure des besoins de l'ONERA.

Prestations	Contenu
Fermes	Accueil physique et téléphonique du centre ONERA de Modane-Avrieux
A bons de commande	Prestations exceptionnelles (définies au point 4 du CCTP)

L'accord-cadre est mono-attributaire.

1.4 Sureté de l'accord-cadre

L'accord-cadre à conclure correspond à un contrat qualifié par l'ONERA de « contrat de prestation exécuté au sein d'une ZRR (Zone à Régime Restrictif) ».

1.5 Durée

L'accord-cadre entre en vigueur à sa notification et se termine quatre (4) ans après le début d'exécution des prestations fixée au 01/05/2027.

2 MODE DE PASSATION – DEROULEMENT DE LA PROCEDURE

2.1 Procédure

Conformément aux dispositions des articles L.2124-1 et R.2124-1 du Code de la Commande Publique[1] (CCP), au vu de la nature des prestations et du montant mis en jeu, la consultation est menée suivant une **procédure formalisée**.
La procédure mise en place par l'ONERA est une **procédure d'appel d'offres ouvert** (articles L.2124-2, R.2124-2.1° et R.2161-1 à 5 du CCP).

S'agissant d'un appel d'offres, il est rappelé **qu'aucune négociation n'est possible**. Les candidats doivent donc impérativement présenter immédiatement leur meilleure offre.

La procédure se déroule en une seule étape de remise conjointe des candidatures et des offres.

[1] Code de la Commande publique disponible dans son intégralité à l'adresse suivante :
https://www.legifrance.gouv.fr/affichCode.do?cidTexte=LEGITEXT000037701019&dateTexte=20190524

2.2 Allotissement

L'accord-cadre est constitué d'un lot unique. En effet, son objet ne permet pas l'identification de prestations distinctes.

2.3 Variantes et prestations supplémentaires éventuelles

Définitions	
Variante	offre alternative
Prestation supplémentaire éventuelle (PSE)	élément complémentaire à l'offre

a. Variantes

Les variantes « libres », à l'initiative du soumissionnaire sont interdites.
Il n'y a pas de variantes « imposées » par l'ONERA.

b. Prestations supplémentaires éventuelles (PSE)

La consultation ne comporte aucune prestation supplémentaire éventuelle (PSE) imposée par l'ONERA.

2.4 Echanges

Pendant toute la période de consultation, le candidat peut échanger et poser des questions à l'ONERA concernant le projet et la procédure. **L'ensemble des échanges se fait exclusivement via le portail de dématérialisation PLACE sur le profil acheteur de l'ONERA** et doit parvenir au plus tard sept (7) jours ouvrés avant la date limite de remise des candidatures et des offres. L'ONERA s'engage à apporter une réponse à toutes les questions posées. Il n'est transmis aucune réponse aux questions arrivées hors délai. Il n'est répondu à aucune question orale.
Toutes les questions et les réponses associées sont transmises à l'ensemble des candidats, sous réserve de leur portée générale et dans le respect de la confidentialité des informations transmises par le candidat demandeur.

2.5 Modifications de détail au dossier de consultation

L'ONERA se réserve le droit d'apporter, au plus tard cinq (5) jours ouvrés avant la date limite fixée pour la remise des offres, des modifications de détail au dossier de consultation. Le candidat doit alors répondre sur la base du dossier modifié, sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par le candidat, la date limite fixée pour la remise des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

2.6 Groupement d'entreprises

Conformément aux dispositions des articles R.2142-19 à 26 du CCP, un candidat peut choisir de répondre en groupement avec une ou plusieurs autres entreprises.
Si tel est le cas, la forme juridique que devra revêtir le groupement d'entreprises lors de l'attribution de l'accord-cadre est soit le groupement solidaire soit le groupement conjoint avec solidarité du mandataire, pour des raisons de responsabilité.

Un même candidat ne peut présenter plusieurs candidatures en agissant à la fois en qualité de candidat individuel et de membre d'un ou de plusieurs groupements ou en qualité de membre de plusieurs groupements.

Dans l'ensemble du présent document, « le candidat » ou « le soumissionnaire » ou « la société » ou « l'opérateur économique » ou « l'entreprise » ou « l'entreprise soumissionnaire » ou « le futur titulaire » désigne indifféremment le candidat seul ou l'ensemble des membres du groupement, le cas échéant.

Le candidat s'engage à reporter l'ensemble des clauses et contraintes de la présente consultation et du futur accord-cadre à ses éventuels cotraitants.

Les précisions à apporter au projet d'accord-cadre (PJ2) dans un cas de groupement seront communiquées ultérieurement par l'ONERA au candidat concerné, le cas échéant.

2.7 Sous-traitance

Le futur titulaire a la possibilité de sous-traiter l'exécution d'une ou de plusieurs parties des prestations demandées.

La sous-traitance peut être déclarée dès la remise de sa proposition par le candidat ou ultérieurement, lors de l'exécution des prestations. En tout état de cause, toute sous-traitance devra être déclarée et soumise à acceptation explicite préalable de l'ONERA avant tout début d'exécution des prestations sous-traitées.

Pour rappel, la sous-traitance totale est prohibée.

Le candidat s'engage à reporter l'ensemble des clauses et contraintes de la présente consultation et du futur accord-cadre à ses éventuels sous-traitants agréés par l'ONERA.

2.8 Marché de prestations similaires

Conformément à l'article R.2122-7 du CCP, l'ONERA se réserve la possibilité de passer des marchés ayant pour objet la réalisation de prestations similaires à celles concernées par la présente consultation. La durée pendant laquelle l'ONERA peut conclure de tels marchés ne peut dépasser trois ans à compter de la date de notification de l'accord-cadre concerné par la présente consultation.

3 PRESENTATION ET ANALYSE DES CANDIDATURES

3.1 Présentation du dossier de candidature

a. Généralités

Si le candidat s'appuie sur les capacités professionnelles, techniques et financières d'une ou plusieurs autres sociétés (cotraitant, sous-traitant), alors il produit les mêmes documents concernant celle(s)-ci que ceux qui sont exigés pour le candidat lui-même.

Les pièces demandées dans le dossier doivent être rédigées en langue française.
Néanmoins, les documents émanant des autorités administratives du pays du candidat peuvent être fournis dans la langue officielle du pays mais le candidat doit alors fournir une traduction de ces documents (en français ou en anglais).

Quel que soit le choix du candidat pour présenter son dossier, son attention est attirée sur l'importance de la production de l'ensemble des documents demandés.

b. Documents administratifs : contenu et forme de la présentation

A l'appui de sa candidature, le candidat fournit les éléments suivants, conformément à l'article R.2143-3 du CCP :

N°	Document/ Information	Commentaires
C1	une lettre de candidature (valant notamment déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdictions de soumissionner)	**modèle DC1** disponible à l'adresse suivante : http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat *(+ notice explicative)*
C2	une déclaration de capacité	**modèle DC2** disponible à l'adresse suivante : http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat *(+ notice explicative)*
C3	**fiche de renseignements fournisseur** de l'ONERA (annexe 1 du présent document) valant lettre de candidature, déclaration de capacités (professionnelles, économiques, financières et techniques) et déclaration sur l'honneur pour justifier qu'il n'entre dans aucun des cas d'interdictions de soumissionner	complétée et signée par une **personne habilitée à engager le candidat**
C4	**numéro unique d'identification** (n° SIREN délivré par l'INSEE)[2] ou, à défaut, tout document justifiant de son immatriculation, délivré par l'autorité judiciaire ou administrative compétente du pays d'origine, datant de moins de trois mois	
C5	**Délégations de pouvoir** en cas de signature par une personne autre que celle(s) identifiée(s) comme « Dirigeants » du candidat,[3]	complétée et signée par une **personne habilitée à engager le candidat**
C6	**Présentation de l'entreprise** : son implantation géographique, le nombre de personnes employées et l'importance de l'encadrement, les moyens matériels, les systèmes administratif, gestion de personnel, juridique, facturation, gestion de contrat, formation, suivis médical et social, qualité.	
C7	**Un engagement de respect** de la convention collective nationale du personnel des prestataires de services dans le domaine du secteur tertiaire du 13 août 1999 modifiée par ses avenants et accords associés.	

[2] A partir de ce n°, l'ONERA accède aux informations nécessaires concernant le candidat (français) sur le site https://annuaire-entreprises.data.gouv.fr (justificatif d'immatriculation, identification des Dirigeants etc.)

[3] L'ONERA vérifie l'habilitation à engager le candidat des personnes physiques en se rendant sur la page Dirigeants de ce même site

Le candidat peut choisir de présenter sa candidature selon le mode « DUME », quelle que soit sa nationalité, mode de réponse directement accessible via la plateforme PLACE, au moment du dépôt de son dossier.

Le cas échéant, le candidat peut fournir tout autre document de preuve de ses capacités économiques, financières, techniques et professionnelles (dans le cas, par exemple, d'une entreprise récemment créée).

Par ailleurs, le candidat est dispensé de transmettre les documents de la candidature demandés s'ils sont contenus dans un espace de stockage numérique gratuit (il doit alors fournir les informations nécessaires à la consultation de cet espace de stockage).

3.2 Appréciation de la candidature

La candidature est appréciée sur la base des renseignements et documents demandés ci-dessus, en tenant compte de la situation juridique de l'opérateur économique ainsi que de ses garanties et capacités techniques (notamment références antérieures, effectifs), économiques et financières (notamment chiffre d'affaires), selon les dispositions des articles R.2144-1 à 7 du CCP.

L'ONERA est libre d'effectuer l'analyse des dossiers de candidature à tout moment de la procédure et, au plus tard, avant l'attribution de l'accord-cadre.
Après analyse du contenu des pièces à fournir au titre du dossier de candidature, l'ONERA rejette les candidats qui n'ont pas les capacités suffisantes, ceux ne présentant pas la totalité des justificatifs demandés au titre du dossier de candidature ou étant dans un cas d'interdiction de soumissionner ou ceux ayant fourni des renseignements inexacts.

L'ONERA se réserve cependant la faculté de procéder à la régularisation de toute candidature incomplète ou de demander des compléments d'informations sur les pièces et justificatifs produits, dans un délai approprié (fixé dans la demande de complément).

4 PRESENTATION ET ANALYSE DES OFFRES

4.1 Présentation de l'offre

A l'appui de son offre, le soumissionnaire produit a minima les pièces listées ci-dessous :

N° pièce	Intitulé	Signature	Formats
O1	**Projet d'accord-cadre** (PJ2) et son annexe 1 complétés	x	Word et pdf
O2	**Annexe financière** (annexe 2 du projet d'accord-cadre) complétée La partie financière doit indiquer le taux horaire de chacun des agents ainsi que le montant du forfait mensuel hors taxes pour la part marché (prestations forfaitaires) ainsi que le taux horaire de chacun des agents pour les prestations exceptionnelles. Le candidat indiquera s'il bénéfice d'aide de l'état	x	Excel et pdf

O3	**Un Mémoire social qui doit être rédigé spécifiquement en lien avec le besoin de l'ONERA** Le mémoire social précisera les mesures et actions que le candidat s'engage à prendre dans le cadre spécifique de l'exécution des prestations de l'accord-cadre en faveur de l'insertion sociale, comme par exemple, à titre non limitatif : - le mode de recrutement, la durée et la nature des contrats de recrutement conclus avec les personnes qui seront amenées à exécuter les prestations objet de l'accord-cadre, - Les modes de rémunération et divers avantages proposés aux personnes qui seront amenées à exécuter les prestations objet de l'accord-cadre. - Les formations proposées et les possibilités d'évolution de carrière professionnelle, - la part d'heure de travail que le candidat réservera à des personnes rencontrant des difficultés sociales ou professionnelles particulières, Le recours aux personnels handicapés est accepté mais la configuration des lieux doit être prise en considération, sachant qu'il n'est pas envisagé de modification des locaux et des accès. Ce mémoire inclura le taux d'accident constaté chez le candidat sur les trois dernières années pour le type de prestations demandées et précisera le turn-over et l'ancienneté des agents du prestataire pour ce type de prestation.	x	pdf
O4	**Une note d'organisation qui doit être rédigée spécifiquement pour répondre au besoin de l'ONERA** La note d'organisation de la prestation demandée, en réponse aux spécifications du CCTP, précisera notamment : - l'organisation du service démontrant notamment la réactivité, l'encadrement, le plan qualité associé, le plan de continuité d'activité, et la gestion des pauses repas, - les effectifs par plage horaire et les effectifs de remplacement, ainsi que la durée en heure d'un EQTP, - l'aptitude en français, y compris à l'écrit, et anglais parlé	x	pdf

	du personnel, - le nombre total d'heures d'exécution par an et par poste de travail, compte tenu des périodes de fermetures indiquées en annexe 4 au projet d'accord-cadre, - les autres dispositions envisagées pour l'exécution des prestations, - les moyens humains proposés (effectifs, expérience, formation et qualification), - un éventuel plan de progrès organisationnel. - l'organisation mise en place dans le cadre du contrôle qualité		
O5	**Les dispositions environnementales** que le candidat propose d'appliquer **spécifiquement à l'exécution des prestations** notamment pour réduire la consommation d'énergie et les émissions de gaz à effet de serre, ainsi que pour le matériel utilisé (hors dispositions générales). Par exemple incitation à la mobilité douce, choix de tenues éco-responsables, leur entretien et leur éventuel recyclage, etc.	x	pdf
O6	**RIB original de la société**, contenant l'ensemble des informations nécessaires au règlement des prestations,	x	

Le soumissionnaire peut compléter son offre de tout autre document (ou information) complémentaire jugé utile et pertinent.

Les pièces listées ci-dessus doivent être rédigées en langue française.
Néanmoins, les éventuelles documentations techniques des matériels « standard » retenus par le candidat pour répondre au besoin de l'ONERA peuvent être fournies soit en français soit en anglais.

Le délai de validité des offres est de **4 mois** à compter de la date limite de remise des dossiers figurant en première page.

Les modalités de remise des offres sont précisées à l'article 5 ci-après.

4.2 Analyse et appréciation des offres – attribution

a. Modalités d'analyse

Pour rappel, s'agissant d'un appel d'offres, AUCUNE NEGOCIATION n'est possible.

b. Motifs d'élimination des offres

Sont automatiquement éliminées :

- les offres inappropriées et/ ou inacceptables ainsi que les offres demeurant irrégulières malgré les éventuelles demandes de complément de l'ONERA,
- les offres ne respectant pas les conditions de présentation figurant à l'article 4.1 du présent document, après demande de régularisation éventuelle par l'ONERA.

c. Critères objectifs d'évaluation des offres

Pour attribuer l'accord-cadre au soumissionnaire qui présente l'offre économiquement la plus avantageuse, l'ONERA entend se fonder sur les critères objectifs ci-après affectés des indices de pondération suivants pour un total de 100 points :

N°	Intitulé	Pondération
Critère n°1	**Le montant total proposé** (document O2)	**60 points**
Critère n°2	**La qualité technique** (jugée sur la base de la note d'organisation) (document O4)	**20 points**
Critère n°3	**Le niveau et la pertinence des mesures sociales mises en œuvre pour l'exécution des prestations** (jugés sur la base du mémoire social) (document O3)	**10 points**
Critère n°4	**Le niveau et la pertinence des mesures environnementales mises en œuvre pour l'exécution des prestations** (document O5)	**10 points**

5 CONDITIONS D'ENVOI ET DE REMISE DES DOSSIERS COMPLETS (CANDIDATURES ET OFFRES)

La réception des plis ayant lieu en une seule phase, le candidat doit transmettre simultanément son dossier de candidature et d'offre.

5.1 Remise des dossiers

Le candidat a l'obligation de remettre son dossier complet (candidature + offre) par voie dématérialisée : la remise de ce dossier complet se fait exclusivement sur la plateforme PLACE https://www.marches-publics.gouv.fr, sur le profil acheteur de l'ONERA.

En cas de problème sur la PLACE, un service de support et d'assistance technique à l'utilisation de cette plateforme de dématérialisation est disponible en ligne :
https://www.marches-publics.gouv.fr/assistance/?token=55226fb7-d16a-4fb3-9f1a-54ef38822106

Remarques concernant le dépôt des dossiers sur PLACE :
1/ Certaines opérations de maintenance étant exécutées sur PLACE les mercredis entre 19h et 22h, il est conseillé au candidat d'éviter de choisir cette période pour déposer son dossier.
2/ Il est recommandé au candidat d'anticiper suffisamment la vérification de la configuration de son poste en fonction des contraintes détaillées sur la plateforme PLACE et le dépôt de son dossier afin d'éviter les problèmes de dernière minute.
3/ Le candidat a la possibilité de déposer plusieurs dossiers successifs en cas d'oubli d'une pièce ou d'erreur à rectifier notamment. Chaque dossier déposé annule et remplace le dossier précédemment remis par le candidat. De ce fait, seul le dernier dossier déposé sera ouvert par l'ONERA : il doit donc comporter l'ensemble des pièces demandées dans le présent document (à l'appui de la candidature et de l'offre).

5.2 Copie de sauvegarde

Le soumissionnaire peut également envoyer, en même temps, une copie de sauvegarde, sur papier ou sur support numérique (de type clé USB, CDROM etc.), qui doit comprendre les mêmes fichiers ou informations que le dossier déposé sur PLACE.

La copie de sauvegarde peut être ouverte par l'ONERA et se substituer au dossier transmis électroniquement uniquement dans les cas suivants :

- si l'ONERA détecte un virus dans le dossier déposé par voie électronique,
- si un dossier a été transmis par voie électronique sans parvenir à l'ONERA dans les délais attendus,
- si le dossier transmis par voie électronique ne peut être ouvert par l'ONERA.

Elle doit être envoyée sous **enveloppe cachetée, indiquant** :

« NE PAS OUVRIR / CONSULTATION REF : « 2026MFAL-MARCHE-ACCUEIL-CMA ».
ENTREPRISE : …….
(Indiquer le nom de l'entreprise soumissionnaire)

Elle est adressée sous pli recommandé avec accusé réception à :
ONERA
Centre de Modane-Avrieux
Service achat
CS 70100
73500 Modane

Pour être ouverte, la copie de sauvegarde doit arriver avant les date et heure limites de remise des dossiers figurant en 1ère page.

6 SIGNATURE ELECTRONIQUE DES DOCUMENTS

L'ONERA dispose de certificats de signature électronique et favorise donc autant que possible la signature électronique de ses marchés et accords-cadres.

Ainsi, l'ONERA encourage le candidat et potentiellement futur titulaire du marché/ de l'accord-cadre, à se doter, de certificats de signature électronique qualifiés et conformes au règlement eIDAS (Règlement (UE) n°910/2014 du Parlement européen et du Conseil du 23 juillet 2014 sur l'identification électronique et les services de confiance pour les transactions électroniques au sein du marché intérieur), pour les personnes ayant le pouvoir d'engager la société.

Le titulaire du marché/de l'accord-cadre pourra alors utiliser l'outil de signature disponible sur PLACE, pour signer les documents contractuels aux formats de signature autorisés XAdES, CAdES ou PAdES.

La signature sera validée par l'ONERA si l'ensemble des contrôles effectués par l'outil PLACE sont passés avec succès et si le titulaire du certificat de signature utilisé dispose bien du pouvoir d'engager la société. A titre informatif, les vérifications effectuées par l'outil disponible sur PLACE sont les suivantes :

1. identité du signataire,
2. appartenance du certificat du signataire à l'une des catégories de certificats mentionnées à l'article 2 de l'arrêté du 22 mars 2019 relatif à la signature électronique des contrats de la commande publique,

3. respect du format de signature mentionné à l'article 3 de l'arrêté du 22 mars 2019,
4. caractère non échu et non révoqué du certificat à la date de la signature,
5. intégrité du document signé.